



REGROUPEMENT PROVINCIAL  
DES COMITÉS DES USAGERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Montréal, le 23 avril 2010 — Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) dénonce la décision de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal de transférer des personnes âgées dans des résidences privées non certifiées. Réunis en table régionale le 15 avril dernier, les comités des usagers des CSSS de l'Île de Montréal et le RPCU s'interrogent sur la pertinence de couper des places dans les CHSLD publics de l'Île de Montréal. Ils se demandent si cela fait suite au budget du ministre des Finances du Québec et si cela annonce des coupures plus importantes dans le réseau de la santé. Tous les comités des usagers sont préoccupés par cette question.

« *Cela risque d'affecter grandement la qualité des services, entre autres, aux personnes âgées qui sont souvent vulnérables et dont l'état nécessite une prise en charge* », a déclaré Monsieur Claude Ménard, président du RPCU.

Dans une lettre envoyée le 22 avril à Monsieur David Levine, PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Table régionale CSSS de l'Île de Montréal et le RPCU déplorent que les comités des usagers n'aient pas été inclus dans les consultations entourant la planification stratégique 2010-2015 de l'Agence.

« *Les comités des usagers ont le mandat d'être le gardien des droits des usagers* », écrit le directeur général du RPCU, Monsieur Pierre Blain. « *Ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité. Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident leurs actions* ».

Le Regroupement provincial des comités des usagers représente les comités des usagers et de résidents de tous les établissements de santé et de services sociaux au Québec, qu'ils soient publics, privés, conventionnés ou autofinancés.

Les comités des usagers et les comités de résidents ont, quant à eux, le mandat par la loi de défendre les droits des usagers et de contribuer à l'amélioration des services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site internet du RPCU [www.rpcu.qc.ca](http://www.rpcu.qc.ca) et des porte-parole sont disponibles pour commenter.

-30-

Source : Pierre Blain  
Directeur général, RPCU  
514 436-3744  
[pblain.rpcu@hotmail.com](mailto:pblain.rpcu@hotmail.com)

Marc Rochefort  
président du comité des usagers CSSS Jeanne-Mance  
450 463-1710 poste 388  
[marc.rochefort@rrsss16.gouv.qc.ca](mailto:marc.rochefort@rrsss16.gouv.qc.ca)